

Ba 28. Jan. 76 11.

p.A.14.41.4.GB  
p.A.14.41.4.Norv. /- CA/pb  
s.B.75.18 ✓

p.B.59.10.5.1

Berne, le 27 janvier 1976

Groupement de l'Etat major  
général  
Protocole militaire

B e r n e

Projet Arctic Training Exercise

Monsieur le Colonel,

Pour faire suite à votre communication urgente du 21.1.76 concernant une demande de "diplomatic clearance" en faveur de deux officiers instructeurs suisses invités par l'attaché militaire britannique à suivre un exercice militaire en Norvège, du 22 au 28 février prochain, et en confirmation de notre communication téléphonique du 23 janvier, nous vous informons qu'ayant examiné cette affaire, nous parvenons à la conclusion qu'il ne nous serait pas possible d'approcher, de notre côté, un gouvernement tiers pour demander l'approbation à une visite d'instructeurs militaires suisses sur son territoire, à l'invitation des autorités militaires d'un autre pays membre d'une alliance militaire.

Dans les circonstances particulières du cas qui nous est soumis, des motifs politiques nous paraissent de plus devoir être pris en considération. La Norvège, et plus particulièrement le nord de ce pays, représente actuellement un point sensible dans l'équilibre stratégique du continent européen. L'affaire du Spitzberg, qui connaît actuellement un renouveau d'intérêt, est à mettre en rapport avec cette situation. Nous estimons, par conséquent, que les inconvénients que comporterait la visite de deux officiers instructeurs suisses à des exercices des forces britanniques dans cette région (exercices éventuellement placés dans le cadre de l'OTAN) sont d'un poids supérieur à celui des arguments qui pourraient recommander une telle mission. Nous serions donc enclins à recommander la renonciation à la mission envisagée pour les deux officiers instructeurs invités.

Veillez agréer, Monsieur le Colonel, l'assurance de notre considération distinguée.

DIRECTION POLITIQUE

A. Hegner